



CIRCULAIRE N° 1949 -- /SEPMBPE/DGD du 20 AOUT 2018
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Importation de l'Ethylènediamine, sel de sodium
générique des Etats-Unis vers la Côte d'Ivoire

Réf. : courrier n°3519/MCAPPME/DGCE/DRE
du 26 Juin 2018.

Par correspondance visée en référence, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises a attiré mon attention sur les dispositions particulières à observer pour les importations en Côte d'Ivoire de l'**Ethylènediamine, sel de sodium générique** en provenance **des Etats-Unis d'Amérique**.

En effet, au regard de la législation américaine en vigueur, l'exportation de cette substance doit faire l'objet d'une notification écrite préalable au Bureau de la prévention de la Pollution et des Agents Toxiques de l'Agence des Etats-Unis d'Amérique pour la protection de l'environnement (**US EPA**), précisant son utilisation dans le pays de destination et ce, quatre vingt dix (90) jours avant.

C'est pourquoi, et afin de prémunir les populations et l'environnement contre les risques éventuels que son utilisation pourrait induire, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que **les importations d'Ethylènediamine, sel de sodium générique doivent faire obligatoirement l'objet d'échantillonnage et d'analyse par le Laboratoire National de la Santé Publique (LNSP).**

L'attestation ou certificat de conformité délivré (é) par le LNSP à l'issue de ce contrôle constitue à cet égard une condition de recevabilité de la déclaration en détail d'importation

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- SEPMBPE/Cab
- MCIPPME/Cab
- MSHP/Cab
- MAE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- FENACCI
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL

